

Commission de suivi de site de Marseille

Réunion du 28 février 2017

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 31 AOÛT 2016

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

• RAMPON Jean	PRÉFECTURE 13	Représenté
• LEIDIER Amélie	DRÉAL	Présente
• SILVY Philippe	ARS	Représenté
• DUCHENE Gaëlle	DDTM 13	Présente
• SCAILTEUX Guillaume	BMP	Présent
•	DIRECCTE	
• LOB Fabienne	SIRACEDPC	Présente
• POIGNET Stéphane	DASEN	Représenté

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

• DALMASSO Charles	COMMUNE D'ALLAUCH	
• RUSCONI Vincent	COMMUNE D'AUBAGNE	
• MINGAUD Pierre	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	Présent
• RUAS Julien	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
• BOYER Valérie	COMMUNE DE MARSEILLE	Excusée
• LUCCIONI Laurence	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
• GREGOIRE Alain	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présent

Suppléants

• DESBLANCS Lucie	COMMUNE D'ALLAUCH	
• HEUMANN Carmen	COMMUNE D'AUBAGNE	
• NEGRETTI Bernard	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	
• RAVIER Julien	COMMUNE DE MARSEILLE	
• REY Maurice	COMMUNE DE MARSEILLE	
• MONNET-CORTI Virginie	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	
• GALLESE Alexandre	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

• FOISSAC Lilian	ARKEMA	Présent
• ERRE Claude	ARKEMA	
• BONNEMAISON Nicolas	CEREXAGRI	Présent
• ALLAIN Matthieu	CEREXAGRI	Présent

Suppléants

MATHONNIERE Olivier	ARKEMA	
RIERA Cécile	ARKEMA	Présent
• BONNEMAISON Nicolas	CEREXAGRI	(Présent)

COLLÈGE « RIVERAINS »

Titulaires

• CHAPUS Jean-Marc	CIQ DE MARSEILLE	Excusé
• JANIN Myriam	CIQ DU 11 ^{ÈME} ARR. DE MARSEILLE	Excusée
• GERLER François	CIQ DU 14 ^{ÈME} ARR. DE MARSEILLE	

• GRA Jean-François	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	
---------------------	--------------------------	--

Suppléants

• BERREST Lucia	CIQ DE MARSEILLE	Présente
• RICCARDI Bernard	CIQ DU 14 ^{ÈME} ARR. DE MARSEILLE	Excusé
• DARDENNE Jean-Pierre	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaires

BUCCI Éric	ARKEMA	
• DESSI Alain	ARKEMA	
• RUIZ Manuel	CEREXAGRI	
• FIACHETTI Christian	CEREXAGRI	

Suppléants

• MALBRANQUE Georges	ARKEMA	
• RODA Michel	ARKEMA	
• TORTORELLO Stéphane	CEREXAGRI	
• FIACHETTI Christian	CEREXAGRI	

PERSONNES QUALIFIÉES

• SACHER Michel	CYPRES	Présent
-----------------	--------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

• MAREL Anaïs	DRÉAL	Présente
---------------	-------	----------

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

• CHACORNAC Jean-Michel	MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présent
• SUANEZ Christophe	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent

COLLÈGE « RIVERAINS »

• ARCUCCI Alain	CIQ DU 14 ^{ÈME} ARR. DE MARSEILLE	Présent
-----------------	--	---------

La réunion débute à 17h00.

FORMALITÉS STATUTAIRES - QUORUM (suivant règlement intérieur du 17 février 2014)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT (7 VOIX/PERS.) :	4 PRÉSENTS - 3 POUVOIR	49 VOIX	(/56)
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (8 VOIX/PERS.) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	24 VOIX	(/56)
COLLÈGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :	4 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	56 VOIX	(/56)
COLLÈGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR	14 VOIX	(/56)
COLLÈGE SALARIÉS (14 VOIX/PERS.) :	0 PRÉSENTS - 0 POUVOIR	0 VOIX	(/42)

TOTAL : 12 PRÉSENTS (NOMMÉS DANS L'AP) - 3 REPRÉSENTÉS : 143 VOIX DÉLIBÉRATIVES SUR 280 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.

Monsieur Ruas, adjoint au maire de Marseille, président, ouvre la réunion. Un tour de table de présentation est effectué.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 15 DÉCEMBRE 2015

Un vote sur le texte du compte rendu de la CSS du 15 décembre 2015, qui a été joint à la convocation est demandé par M. Ruas.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le compte rendu de la CSS du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET VOTE NOUVEAU RÈGLEMENT

M. Sacher présente les propositions de modifications qui avaient été demandées lors de la dernière réunion. Le document a été joint à la convocation.

Un vote est demandé par M. Ruas.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

**Le Règlement Intérieur de la Commission de Suivi de Site
est adopté à l'unanimité**

Il sera joint au compte-rendu.

INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 19 MAI 2016 RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION ET À LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES

Un diaporama est présenté par Mme Leidier (en **annexe**).

Demande de M. Ruas : la CSS étant une commission départementale particulière à un site industriel, il serait important d'entrer dans le détail des problématiques du site, et ne pas se contenter de généralités.

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS ET DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ POUR CEREXAGRI

Un diaporama est présenté par M. Bonnemaïson (en **annexe**).

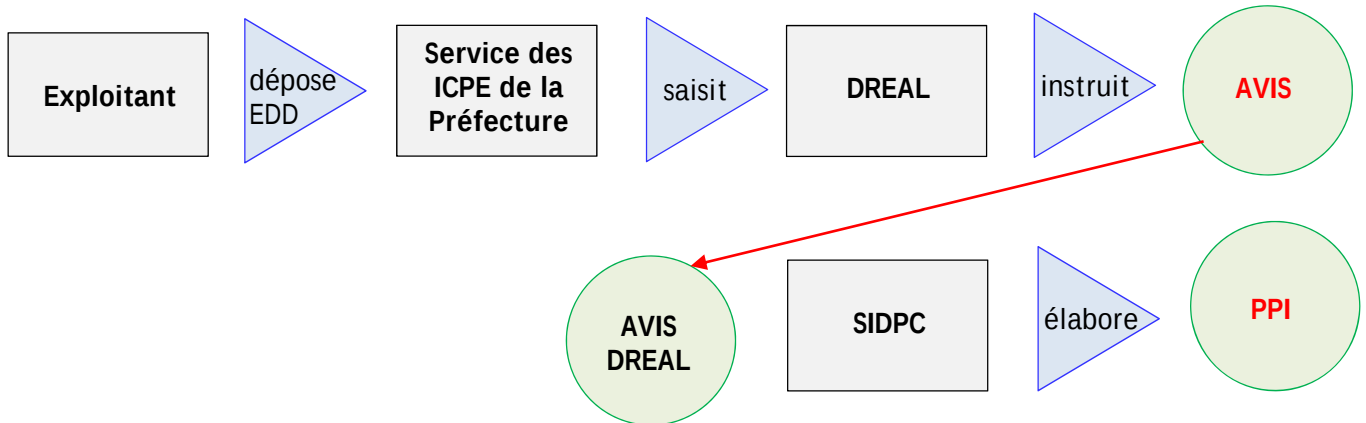
Question de M. Ruas : en quoi consiste la révision de l'Étude Des Dangers (EDD) ?

M. Bonnemaïson : l'EDD doit être révisée à périodicité définie. Tous les scénarios accidentels pour lesquels une évolution a eu lieu doivent être recalculés pour définir les Mesures de Maîtrise des Risques éventuelles (MMR). Lors de la dernière révision, le nouveau procédé de séchage en air appauvrie en oxygène a été intégré à l'étude, qui a été déposée en préfecture en décembre 2016. Ce procédé réduit le niveau de risques.

M. Ruas : tous les risques sont-ils maîtrisés ; qui contrôle ?

Mme Leidier : l'EDD, qui est sous la responsabilité de l'exploitant, doit montrer que tous les risques sont maîtrisés. Il n'y a pas d'obligation pour Cerexagri (au sens de la réglementation nationale), de réaliser une révision quinquennale. Mais la DRÉAL PACA, considérant que l'exploitant se trouve en zone urbaine, impose une révision de l'EDD tous les 5 ans. L'instruction de la DRÉAL se fera courant 1^{er} semestre 2017.

Mme Lob (SIDPC - Préfecture) : pour l'instant, le PPI ne peut être révisé. Le cheminement de la procédure est expliqué :



Question de M. Ruas : le POI de l'établissement est-il à jour ?

M. Bonnemaïson : oui, un exercice a été réalisé avec le BMP, casernes de Plombière et Saint-Just ; tout s'est bien passé.

Question de Mme Duchêne (DDTM) : les visites de site à l'attention des CIQ se poursuivent-elles ?

M. Bonnemaïson : oui, environ 10 responsables des CIQ se déplacent tous les ans sur le site.

M. Ruas propose que la prochaine fois, soient invités tous les membres des CIQ.

M. Ruas revient sur la sûreté du site, il souhaite savoir si les mesures ont été renforcées.

Partie à
supprimer
dans le
compte-rendu
public.

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS ET DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ POUR ARKÉMA

Un diaporama est présenté par M. Foissac (en **annexe**).

Pour l'évènement G1/P1, le POI a été déclenché pour prévenir les salariés (durée 40 minutes). Toutes les procédures de mise en sécurité ont correctement fonctionné.

(diapo 4) Question de M. Arcucci (CIP du 14^{ème}) : y a-t-il eu un impact sur la santé des salariés ? La médecine du travail est-elle intervenue ?

M. Foissac : Non, aucun personnel n'a été impliqué lors de cet évènement.

M. Ruas explique qu'il peut y avoir une inspection ou des questions complémentaires de la DRÉAL suite à ce type d'évènement.

(diapo 7) Glossaire : CH1 -CH3 = chaudières

(diapo 9) M. Foissac informe l'assistance qu'un arrêt technique aura lieu du 16 mars au 18 mai 2017. Une information a été faite auprès des CIQ.

L'arrêt sera un moment de forte activité sur le site avec une augmentation de la densité de salariés. Le parking de la chocolaterie de Provence sera utilisé à cette occasion.

(diapo 9) À propos de la réduction des émissions : des modifications de procédés sont effectuées dans le cadre du plan quinquennal et de l'étude des dangers (EDD). Il existe plusieurs EDD, par zone. En 5 ans, toute l'usine est revue.

Cette réduction d'émission est sensible pour le benzène, dont les concentrations ont diminué, comme le montre les résultats des mesures effectuées en périphérie du site.

(diapo 9) Glossaire : SNCC = système numérique de contrôle commande / MMR = mesures de maîtrise des risques

SUIVI DU PARI (PROGRAMME D'ACTION RISQUES INDUSTRIELS) - ARKÉMA

Un diaporama est présenté par Mme Duchêne - DDTM (en **annexe**).

(diapo 3) Mme Duchêne indique que la ville de Marseille participe au-delà de ses obligations.

(diapos 4 et 7) *Les cartes disponibles dans les annexes à l'attention des membres de la CSS ne seront pas publiées (question de sûreté des installations).*

(diapo 6) M. Ruas demande si des lettres recommandées ont été envoyées aux propriétaires ayant refusé toute intervention ? Oui, mais il n'y a rien d'autre à faire...

Question de M. Mingaud (La Penne) : quelle est la démarche pour les sociétés d'HLM ?

L'obligation est identique que pour les particuliers, mais il n'y a pas de financement. Urbanis a proposé des conseils. Ceci concerne environ 300 logements.

(diapo 7) Les dossiers soldés (environ 100 fin février) ont été payés et la mesure d'étanchéité réalisée en fins de travaux.

(diapo 9) La prorogation est demandée car les entreprises mandatées ne peuvent suivre le rythme. De plus les délais de paiement sont longs ; les entreprises attendent avant de commencer d'autres travaux.

La mission Urbanis sera prolongée de 6 mois.

La DDTM propose une prorogation de 1 an pour la convention, à faire avant le 13 avril.

M. Suanez annonce qu'une annexe à la convention va être présentée au conseil municipal pour proroger les délais de 2 ans.

Avancement chiffré du PARI : Diagnostics et travaux

- 312 contacts
- 21 refus
- 275 diagnostics réalisés
- 268 rapports de visites complets transmis au propriétaire
- 203 dossiers engagés en comité technique
- 100 chantiers réalisés puis contrôlés par Urbanis
- 80 dossiers soldés.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Un diaporama est présenté par Mme Leidier (en **annexe**).

POUR ARKÉMA

(diapo 4) Glossaire : ESP = équipement sous pression

POUR CEREXAGRI

Voir diaporama

QUESTIONS DIVERSES

MISE À JOUR DU PPI D'ARKÉMA ET DE CEREXAGRI

Le PPI d'Arkema a été approuvé le 06 janvier 2014.

Le PPI de Cerexagri a été approuvé le 26 août 2013. Sa mise à jour sera lancée au second trimestre 2017.

BROCHURE D'INFORMATION DU PUBLIC D'ARKEMA MARSEILLE

La brochure d'information du public pour le site d'Arkema est en cours de mise à jour et sera mise à disposition des communes pour distribution avant l'été 2017. Elle sera réalisée sur le même format que celles du pourtour de l'étang de Berre et du Golfe de Fos.

Pour le site de Cerexagri, la brochure a été réalisée en novembre 2012. Une réunion d'information suivie d'une visite du site avec les établissements scolaires à proximité de Cerexagri s'est tenue le 14 novembre 2012. La brochure sera mise à jour à l'issue de la mise à jour du PPI fin 2017 début 2018.

EXERCICES (ARKÉMA)

M. Suanez évoque l'exercice « Inondation Huveaune » du 6 décembre 2016, dans lequel Arkéma était impliqué. Il y a eu en fait deux problèmes abordés lors de cet exercice : 1) la crue de l'Huveaune et 2) le ruissellement.

Il a été constaté que cette problématique n'était encore que partiellement traitée.

M. Ruas estime qu'il faut bien connaître ce sujet pour pouvoir mieux réagir si un événement réel venait à se produire.

Mme Lob indique qu'un exercice « Sirènes » a été réalisé le 20 décembre 2016 sur Arkéma. Il sera renouvelé au moins une fois par an.

Un exercice PPI est à prévoir pour fin 2017.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h40

Le Président de la CSS



Julien RUAS

Adjoint au maire de Marseille